

Motion du département de Littérature contre la loi immigration du 19.12.2023 et pour un sursaut à l'approche des élections européennes

À l'approche des élections européennes, les enseignant·e·s et les étudiant·e·s du département de Littérature de l'Université Paris 8 continuent d'exprimer leur opposition à la loi « Immigration et intégration » votée à l'Assemblée Nationale le 19 décembre 2023, et expriment leur plus vive inquiétude à l'égard des conséquences désastreuses de cette loi

Par la décision rendue le jeudi 25 janvier 2024, le Conseil constitutionnel s'est contenté d'écarter 32 articles au titre de cavaliers législatifs, sans les frapper d'inconstitutionnalité alors même qu'ils bafouent les principes fondamentaux que sont le respect de la dignité de toute personne humaine et la solidarité. Ainsi, ces points écartés par le Conseil constitutionnel (comme la caution pour les étudiant·e·s étranger·e·s) sont désormais légitimés comme objet de débat, et l'on doit craindre qu'ils soient repris dans de futures propositions de loi.

Outre le fait que le gouvernement a travaillé à faire voter avec l'extrême droite un texte qu'il savait en partie inconstitutionnel, c'est le contenu même de la loi telle qu'elle a été votée et promulguée qui continue de nous inquiéter et de nous révolter. Cette loi, en effet, reprend quasi intégralement le texte initialement proposé par le ministre de l'intérieur en mars 2023.

Extrêmement grave pour la communauté universitaire en général, cette loi l'est particulièrement pour celle de Paris 8 qui a la chance depuis sa fondation d'accueillir une très forte proportion d'étudiant·e·s venu·e·s de tous les pays du monde. Cette loi, en effet, détériore les conditions de vie et d'études déjà très précaires des étudiant·e·s étranger·e·s hors Union européenne et accroît encore les multiples obstacles bureaucratiques qui leur sont imposés.

Subsistent ainsi dans cette loi en particulier les points suivants :

- les candidat·e·s au séjour devront signer un contrat d'engagement au respect des principes de la République : en 2021, la mesure avait été retoquée ; cette fois, elle est passée.
- à la Cour nationale du droit d'asile, le juge unique devient le juge par défaut. Lorsqu'ils font appel d'une décision de rejet de leur demande d'asile par l'Ofpra, les étranger·e·s verront, sauf exception, leur dossier examiné par un seul juge au lieu de trois.
- la suppression de l'aide sociale à l'enfance pour les jeunes majeur·e·s faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF).

- la suppression de presque tous les motifs opposables à la prononciation d'une OQTF. Par exemple, le fait de résider régulièrement en France depuis 20 ans ou d'être l'unique parent d'un·e enfant mineur·e résidant en France.
- la quasi-totalité des personnes étrangères condamnées par la justice risque désormais d'être expulsée, peu importe la gravité des faits.
- la durée maximale d'assignation à résidence passe d'un an à trois ans, pour les étranger·e·s visé·e·s par une OQTF ou une interdiction de séjour et qu'on ne peut pas renvoyer dans leur pays.
- les conditions de durée pour prétendre à une régularisation sont durcies (12 mois d'activité au lieu de 8). On est loin de la régularisation de plein droit des travailleur·se·s sans papiers, un temps évoquée.

Dans cette perspective, la loi entérine une suspicion généralisée envers les étranger·e·s.

De ce fait, les étudiant·e·s et enseignant·e·s de Paris 8 dénoncent le repli frileux et suicidaire de ces gesticulations législatives obscènes et hypocrites à répétition – 29 lois (anti-)immigrations depuis 1980, soit une tous les 17 mois – qui galvaudent et fourvoient nos débats politiques.

Les étudiant·e·s et enseignant·e·s de Paris 8 affirment le besoin pour nos universités et nos sociétés de mieux comprendre les causes et les enjeux des mouvements migratoires, d'imaginer et de concevoir avec des participant·e·s étranger·e·s des réponses esthétiques, sociales, économiques et politiques à nos problèmes actuels et à venir. Pour être réalistes, ces réponses doivent être fondées sur des principes d'interdépendance, de solidarité, de justice et de co-habitabilité de notre planète commune.

En tant qu'universitaires, les étudiant·e·s et enseignant·e·s de Paris 8 s'opposeront de toutes leurs forces à la Grande Convergence actuelle entre le prétendu centre et l'extrême-droite xénophobe.

Les étudiant·e·s et enseignant·e·s
du Département de Littératures française, francophones et comparée
de l'Université Paris 8 – Vincennes – Saint-Denis.